

Des voix: Honte!

M. Rondeau: Oui, c'est vraiment honteux! Non seulement l'honorable député de Sainte-Marie, mais aussi l'honorable député de Charlevoix n'étaient pas là. Certaines circonstances pouvaient peut-être les excuser. L'honorable député de Sainte-Marie se contente de dénoncer les créditistes, mais il n'a jamais fait ce que les créditistes ont fait pour la classe pauvre d'aujourd'hui, qui est «sur-taxée» par le gouvernement actuel tout comme elle l'était par le gouvernement qui l'a précédé.

Lorsque nous voulons savoir la vérité, à la Chambre, nous devons nous servir de documents officiels, étudier l'origine du bill et mettre au dossier tous les votes qui ont eu lieu au sujet de ces impôts ou ces taxes.

Le bill à l'étude aujourd'hui, dont nous avons, encore une autre fois, malheureusement, à discuter, est la continuation du bill du 15 mars 1968, bill qui a été accepté en l'absence de l'honorable député de Sainte-Marie.

Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas de leçon à recevoir de l'honorable député de Sainte-Marie. Nous savons ce que nous avons à faire à la Chambre, et nous le faisons.

Et nous n'avons pas, aujourd'hui, à rougir de ce qui s'est passé en 1968, et si le gouvernement actuel voulait retirer le bill à l'étude, nous procéderions de la même façon, car nous ne sommes pas ici pour faire de la politique et du verbiage, mais pour représenter les électeurs de nos circonscriptions qui en ont soupé des farces, des vieilles «gimmicks» politiques, des taxes, des impôts.

Au fait, lorsqu'on fait partie de l'opposition, comme les conservateurs progressistes, on ne fait qu'accuser le gouvernement, mais on n'a aucune solution à proposer. Nous avons des solutions, nous, du Ralliement créditiste, concernant la fiscalité. Nous ne disons pas au gouvernement: Déclenchez des élections. Nous avons été élus ici pour cinq ans, et s'il y a des bills que le gouvernement a présentés et qu'il a été obligé de retirer, dans certaines circonstances particulières, parce qu'il n'était pas majoritaire, tant mieux. Cela démontre, une fois de plus, que le gouvernement minoritaire de 1968 était plus favorable au peuple canadien que le gouvernement majoritaire qui s'assoit sur sa majorité et qui sait qu'il imposera le bill à l'étude aujourd'hui au peuple canadien.

Un gouvernement majoritaire comme celui d'aujourd'hui, impose des impôts qui sont déjà trop lourds au peuple. Mais en 1968, le gouvernement a été obligé d'écouter la voix de l'opposition, celle du Ralliement créditiste, et de retirer son bill. Nos électeurs, depuis ce temps-là, nous ont félicités. Ils ne nous ont pas fait de reproches; au contraire, ils ont compris que le Ralliement créditiste avait pensé à la masse des contribuables, à la masse des ouvriers qui devaient payer ces impôts, qui auraient été obligés de payer 125 millions de dollars en impôt et qui n'auraient pas été remboursés de la somme de 25 millions qui avait déjà été perçue illégalement par le gouvernement libéral. Le gouvernement de l'époque était tellement certain que son bill serait adopté qu'il avait déjà commencé à percevoir les impôts. Et c'est pour cela que les électeurs ont été heureux de l'attitude du Ralliement créditiste à la Chambre et que nous n'avons pas peur de réclamer le scrutin, ce soir, demain ou dans quelques jours, relativement à l'amendement. Nous n'a-

vons pas peur de voter contre la taxe de 5 p. 100 que le gouvernement nous force actuellement à discuter.

Une voix: De 3 p. 100.

M. Rondeau: De 3 p. 100.

Monsieur l'Orateur, nous avons hâte de voter contre cette taxe, parce que les électeurs ont également hâte de voter contre le gouvernement majoritaire qui ne sait faire autre chose que d'imposer de nouvelles taxes.

● (9.40 p.m.)

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je voudrais, ce soir, remercier mon collègue de Portneuf (M. Godin) d'avoir présenté un amendement dans le but en quelque sorte, d'annuler complètement les effets du bill. Pourquoi? Parce que nous considérons que ce bill est la continuation, comme on l'a dit à plusieurs reprises cet après-midi, d'une loi qui avait été adoptée temporairement.

Comme on le dit souvent: Il n'y a rien de plus permanent que le temporaire. C'est pourquoi nous voudrions, ce soir, réfuter ce dicton, de sorte que les électeurs, les contribuables, les Canadiens qui sont écrasés par le fardeau fiscal puissent être soulagés quelque peu.

En 1942, au cours d'une des premières conférences fédérales-provinciales tenues à Ottawa, une déclaration avait été faite par un ancien chef conservateur, et cette déclaration m'a plu énormément. La déclaration de l'honorable John Bracken était fondée en 1942 et elle l'est tout autant aujourd'hui. Le premier ministre du Manitoba de l'époque avait dit ceci:

Notre régime actuel d'imposition semble avoir été fondé sur la promesse évangélique: «Car on donnera à celui qui a; mais à celui qui n'a pas on ôtera même ce qu'il a.»

Monsieur l'Orateur, c'est un peu notre système fiscal: Enlever aux travailleurs canadiens, surtout aux payeurs de taxes, plutôt qu'aux grandes sociétés. Or, ce n'est pas celui qui retire des gros dividendes chaque année qui paie le plus de taxes; ce sont les travailleurs. J'en prends à témoin le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Mahoney) qui, le 3 mars dernier, comme en fait foi la page 3924 du *hansard*, disait, en parlant du bill actuellement à l'étude:

Même si cette mesure doit coûter environ 25 millions de dollars au Trésor durant l'année financière 1971-1972,...

Cela veut dire que ce bill permettra aux grandes industries d'obtenir plus de dépréciation au chapitre de leurs machines, ce qui va leur épargner 25 millions cette année, tandis que si le bill à l'étude est adopté, il va en coûter 245 millions aux petits contribuables.

C'est ce qui faisait dire à M. Bracken, au cours des années:

Ce régime fiscal mal équilibré transfère les revenus des personnes touchant un salaire relativement bas à celles qui ont des revenus relativement élevés. Le produit des impôts indirects perçus par le gouvernement fédéral sert dans une grande mesure à acquitter l'intérêt sur la dette nationale...

Monsieur l'Orateur, c'était le cas en 1942, et c'est encore plus vrai en 1971.

Le premier ministre du Manitoba continuait en disant:

Ainsi nous voyons dans ce cas les revenus des personnes relativement pauvres passer à celles qui sont relativement riches. Nous n'édifions jamais un régime fiscal solide au Canada en imposant les personnes à faible revenu au profit de celles qui touchent de forts revenus.